

Constructions à prédicats légers et quasi-légers

Anne-Marie Di Sciullo et Sara Thomas Rosen

Volume 20, numéro 1, 1991

Structures d'arguments et propriétés grammaticales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602685ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602685ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Di Sciullo, A.-M. & Rosen, S. T. (1991). Constructions à prédicats légers et quasi-légers. *Revue québécoise de linguistique*, 20(1), 13–36.
<https://doi.org/10.7202/602685ar>

Résumé de l'article

Nous proposons d'étendre la classe des prédicats légers (*lights verbs*) pour y inclure les verbes causatifs et à restructuration de l'italien. Leur structure d'argument contient des positions vides et ils forment des prédicats complexes avec des prédicats lourds par identification de positions d'arguments. Les propriétés argumentales d'un complexe avec *volere* (vouloir) sont celles du prédicat lourd; quant à celles d'un complexe avec *fare* (faire), elles sont attribuées au fait que ce dernier a un argument externe spécifié. La formation de prédicat complexe s'effectue au niveau de la Structure d'Argument, bien que la classe des prédicats (quasi-)légers soit définie au niveau de la Structure Lexicale Conceptuelle : les prédicats s-sélectionnent des événements. Un prédicat (quasi-)léger est coindexé à un prédicat lourd en structure-P et en Forme Logique.

CONSTRUCTIONS À PRÉDICATS LÉGERS ET QUASI-LÉGERS¹

Anne-Marie Di Sciullo

Sara Thomas Rosen

1. Introduction

Les constructions à prédicats légers (*light verbs*) désignent généralement des structures syntaxiques de type [vpV NP] dont la tête est un prédicat défectif du point de vue thématique. Crucialement, le contenu thématique d'un prédicat léger n'est pas fourni par le prédicat lui-même, mais par le nominal qui lui est associé.

En Japonais, le prédicat *suru* est léger, d'après l'analyse de Grimshaw et Mester (1988). Ce prédicat n'a pas d'incidence sur les propriétés des arguments réalisés dans la structure dont il fait partie; ce sont les propriétés thématiques de son objet direct qui sont déterminantes. En outre, l'objet de *suru* ne peut être topicalisé, ce qui n'est pas le cas de l'objet des prédicats lourds de manière générale. Selon Grimshaw et Mester, *suru* est un assignateur de rôles thématiques, mais il n'a pas de rôle thématique à assigner. Ils proposent un processus de Transfert d'Argument qui fait des constructions en *suru* des prédicats complexes, et qui permet de préserver la localité de l'assignation thématique. L'existence des prédicats légers est attribuée à la nature même de la structure d'argument associée à ces prédicats, qui est une structure squelettique.

En anglais, *take* 'prendre' et *give* 'donner' dans les constructions telles que *take a walk* 'prendre une marche' et *give the floor a sweep* 'donner un coup de balai au plancher' sont des prédicats légers selon Kearns (1988). Ces constructions constituent des domaines syntaxiques opaques, résistant par exemple à la formation de

1. Une version préliminaire de cet article a été présentée au 5e Congrès sur les relations grammaticales à UCSD en janvier 1990. Cette recherche est subventionnée en partie par le CRSH, no. de subvention: 410-88-0624; ainsi que le FCAR, no. de subvention: 90-ER-0401.

structures passives et de questions. Kearns souligne l'existence d'une relation de paraphrase thématique entre ces constructions et les structures verbales apparentées *to walk* 'marcher' et *to sweep the floor* 'balayer le plancher', ce qui indique que la contribution sémantique des prédicats *take* et *have* est minimale. D'après Kearns, les propriétés de marquage thématique des prédicats légers sont suspendues par le fait que les règles d'association (*linking rules*) entre la Structure Lexicale Conceptuelle (SLC) et la Structure d'Argument (SA)² sont interrompues (*delinked*).

Notre propos est de montrer que la classe des prédicats légers est plus vaste qu'on ne l'a suggéré, et de développer l'analyse traditionnelle de ces prédicats, (Jespersen, 1954; Cattell, 1984; Grimshaw et Mester, 1988; Kearns, 1988), afin d'y inclure les verbes à «restructuration» (Rizzi, 1982) et les verbes causatifs (Burzio, 1986) de l'italien. Nous proposons que les verbes à restructuration, tels que *volere* 'vouloir' ont un sens spécifié, mais qu'ils sont légers en ce qui a trait à leur structure argumentale: leurs arguments ne sont pas spécifiés en SA. De plus, nous proposons qu'ils forment un prédicat complexe avec un prédicat lourd, c'est-à-dire un prédicat dont les arguments sont entièrement spécifiés en SA. Nous proposons en outre que les prédicats causatifs, tels que *fare* 'faire', sont quasi-légers. Ils ont un argument externe dûment spécifié, mais leur argument interne ne l'est pas. Les arguments d'un prédicat lourd doivent lui être associés à un niveau pré-syntaxique, ce qui donne lieu à une structure argumentale unique partagée par les deux prédicats.

Nous nous intéressons principalement ici aux propriétés argumentales des prédicats légers et quasi-légers, bien que nous mentionnons brièvement les implications de notre analyse pour la représentation syntaxique des prédicats complexes et la réalisation syntaxique des arguments qui leur sont associés³.

Les constructions discutées ici sont des prédicats complexes, formant des domaines syntaxiques quasi-opaques à l'intérieur desquels seuls des éléments non-référentiels, tels que les adverbes, peuvent apparaître; aucun argument ne peut s'insérer entre les deux prédicats du complexe. L'analyse que nous proposons conduit à une unification des constructions causatives et à restructuration. Ces

2. Ces niveaux de représentation lexicale sont définis notamment dans Rappaport et Levin (1986), Hale et Keyser (1987), Jackendoff (1983) et Higginbotham (1985). Nous supposons que la SLC et la SA sont deux niveaux de représentation lexicale. La SLC est composée de primitifs sémantiques et d'arguments sémantiques, alors que la SA n'inclut que des variables argumentales organisées hiérarchiquement.

3. Nous ne discuterons pas ici les multiples analyses syntaxiques proposées dans la littérature pour les constructions causatives et à restructuration en vue d'évaluer notre proposition face aux propositions existantes. Voir Di Sciullo (en préparation).

constructions diffèrent par certains aspects, mais elles constituent toutes deux des prédicats complexes à un niveau pré-syntaxique.

2. Définitions des (constructions à) prédicats légers

Nous proposons les définitions suivantes pour les prédicats légers et les constructions qui les incluent.

- (1) **Prédicat léger:**
Un prédicat dont la structure d'argument ne contient que des positions vides.
- (2) **Construction à prédicat léger:**
Un prédicat complexe qui résulte de l'identification des positions d'arguments d'un prédicat lourd aux positions vides d'un prédicat léger.

La représentation en (3) est la structure d'argument d'un prédicat léger.

- (3) (())

Cette représentation ne contient pas d'argument spécifié, mais uniquement des positions vides. De plus, étant données les relations étroites entre les propriétés événementielles et les propriétés argumentales des prédicats (Tenny, 1988; Klipple, à paraître), nous les représentons toutes deux au même niveau, soit en SA⁴. En (3), la structure d'argument est incluse dans la structure d'événement, qui contient, pour les fins de notre propos, une position vide d'argument. Cette dernière peut être occupée par la variable événementielle (e) des prédicats lourds.

Cette représentation exprime le fait qu'un prédicat léger n'a pas, lui-même, la capacité de justifier (*license*) des arguments en syntaxe par marquage thématique: il n'a aucun argument spécifié en SA. Plus précisément, un prédicat léger a une structure d'argument, et est donc, de ce fait, un assignateur de rôles thématiques, mais sa structure d'argument est squelettique, ce qui en fait un assignateur potentiel de rôles thématique.

Nous développons l'hypothèse qu'un prédicat léger doit former un prédicat complexe avec un prédicat lourd à un niveau pré-syntaxique. Pour les constructions

4. Si les propriétés événementielles des prédicats sont représentées ou non à un niveau indépendant de la SA ou de la SLC (Pustejovsky, 1988; Grimshaw, 1990) est une question ouverte qui ne sera pas discutée ici.

discutées ici, la formation de prédicat complexe s'établit au niveau de la SA, et non à un autre niveau de représentation grammaticale, par exemple en SLC. La SA représente les relations hiérarchiques entre arguments, et lorsqu'un prédicat est spécifié à ce niveau, les arguments qui lui sont associés peuvent être justifiés en syntaxe⁵, alors que la SLC représente les propriétés sémantiques des prédicats, comme en (4), où les arguments sémantiques sont entre crochets.

(4) volere: SLC: ([expérienceur] désire [événement])

fare: SLC: ([agent] cause [événement])

Toutefois, la SLC n'est pas affectée lorsque *volere* et *fare* forment des complexes. Ceci se justifie par le fait qu'aucun effet attribuable à des changements effectués en SLC n'est observé dans les constructions causatives et à restructuration. Ainsi, l'ajout d'un argument à un prédicat de base est attribuable à une opération de niveau SLC. C'est le cas de la formation des prédicats résultatifs de l'anglais qui sont, d'après Levin et Rapoport (1988), le résultat de l'application de la règle de Subordination Lexicale en SLC. Par contre, dans les constructions causatives et à restructuration tous les arguments associés au complexe appartiennent déjà aux prédicats de base. Par contre, les propriétés des causatifs lexicaux de l'italien, tels que *accontentare* 'contenter' et *ammaestrare* 'maîtriser' indiquent que la SLC des prédicats de base qu'ils contiennent a été affectée: ces verbes ont deux arguments, alors que les prédicats nominaux ou adjectivaux qu'ils incluent n'en ont qu'un⁶. En outre, les causatifs morphologiques excluent la préfixation en *ri-* (re-), contrairement aux causatifs lexicaux (*fare* + VP). Ceci indique que les premiers ont une SLC dérivée, ce qui n'est pas le cas des seconds, à supposer que l'analyse de Levin et Rapoport (1988) soit juste et qu'elle couvre également les cas de préfixation en *ri-* de l'italien.

Lorsque des verbes tels que *volere* et *fare* font partie d'un prédicat complexe, il sélectionnent un événement en SLC⁷, et la réalisation catégorielle de leur complément est VP (ou NP dans certaines constructions). Nous supposons que la sélection catégorielle de ces compléments (c-sélection), basée sur la sélection sémantique

5. L'existence d'un niveau indépendant de SA est justifié dans les travaux de Rappaport et Levin (1986), Kearns (1988), Carrier et Randall (1989), Grimshaw (1990), Di Sciullo (1989, 1990, et à paraître) et, notre analyse des constructions restructurées et causatives vient justifier d'avantage la distinction entre SLC et SA.

6. Voir Di Sciullo (à paraître) pour une analyse des causatifs morphologiques.

7. La valeur de vérité d'un événement dépend de celle de la phrase dont il fait partie. Nous considérons cette propriété comme discriminante: elle permet notamment de distinguer les événements des propositions.

(s-sélection) de ces verbes (Grimshaw, 1979 et 1981; Pesetsky, 1982), est telle qu'ils ne c-sélectionnent jamais un complément phrastique plein (Rochette, 1988).

2.1 Propriétés des constructions à prédicats légers

Les verbes à restructuration en italien ont des propriétés qui les apparentent aux modaux, dans la mesure où ils peuvent être associés à un autre verbe, et que leur comportement sémantique est plus proche des modaux que des autres verbes. Une liste partielle de ces verbes est présentée en (5).

- (5) Quelques verbes à restructuration de l'italien:
 volere 'vouloir', cominciare (a) 'commencer', dovere 'devoir',
 andare (a)'aller', venire (a) 'venir'

Les propriétés associées à la restructuration sont illustrées ci-dessous: la montée des clitiques, en (6); le mouvement long de l'objet dans les structures impersonnelles en *si* (se) et les constructions «lourdes», en (7)-(8); la sélection de l'auxiliaire basée sur la classe du verbe de l'enchâssée, en (9). Parmi ces propriétés, seul le mouvement long de l'objet est optionnel dans la construction à restructuration.

- (6) Montée de clitiques:
- a. Maria vuole leggerlo
 - b. Maria lo vuole leggere
'Maria veut le lire'
- (7) Mouvement long de l'objet dans les structures impersonnelles (Burzio, 1986):
- a. Si voleva proprio leggere *questi libri*
 - b. *Questi libri* si volevano proprio leggere
'On voulait vraiment lire ces livres'
- (8) Mouvement long de l'objet dans les constructions «lourdes» (Rizzi, 1982):
- a. E' facile cominciare a cantare *questa canzone* (ma non altrettanto da continuare)
 - b. *Questa canzone* è facile da cominciare a cantare (ma non altrettanto da continuare)
'Il est facile de commencer à chanter cette chanson (mais il est moins facile de continuer)'

(9) Sélection de l'auxiliaire (*andare/venire* sont des exceptions):

- a. Mario *avrebbe* voluto andare a casa
- b. Mario *sarebbe* voluto andare a casa
'Mario aurait voulu rentrer chez lui'

Ces propriétés syntaxiques indiquent qu'il existe une contrepartie lourde (non-restructurée) à chaque prédicat léger (à restructuration). Dans la contrepartie lourde du prédicat, la formation de prédicat complexe ne s'applique pas, et le changement de l'auxiliaire, les mouvements longs de l'objet ainsi que la montée des clitiques ne se produisent pas⁸.

Nous discutons, en premier lieu, du phénomène de sélection de l'auxiliaire. Ce phénomène, ainsi que l'admissibilité du clitique *si* et la possibilité de la cliticisation en *ne* 'en', que nous considérons par la suite, découlent de la représentation argumentale, et viennent appuyer notre hypothèse⁹.

Notre hypothèse est la suivante: les verbes à restructuration de l'italien ont des SLC complètement spécifiées, mais les arguments sémantiques qu'elles contiennent ne le sont pas en SA. La structure argumentale de *volere* léger, en (10b), ne peut elle-même justifier des arguments en syntaxe par marquage thématique, puisqu'elle ne contient aucun argument spécifié, contrairement à celle de *volere* lourd en (10a). Les positions d'arguments de *volere* léger doivent être identifiées à celles d'un prédicat lourd. Ce processus d'identification est illustré en (11).

(10) *volere*: SLC: ([expérienceur] désire [événement])

a. SA: (e(x,y))

b. SA: (())

(11) *volere*: SA: (())

leggere: SA: (e(x,y))

} *volere leggere*: SA (e(x,y))

Plusieurs faits indiquent que notre approche du phénomène de restructuration est correcte. Ces faits montrent que *volere* + prédicat lourd, se comportent comme

8. Voir Rizzi (1982), Burzio (1986), Aissen et Perlmutter (1983) pour une explication de l'interaction entre la restructuration et ces phénomènes.

9. Les autres propriétés découlent de la structure syntaxique résultante, après que la formation de prédicat complexe ait eu lieu. Voir Rosen (1989) pour une discussion de ces propriétés.

un prédicat unique dont la structure argumentale est celle du prédicat lourd. Il existe des opérations qui sont sensibles à la structure argumentale d'un prédicat, et en particulier s'il a ou non un argument externe. Ces opérations regroupent généralement les verbes inergatifs et les transitifs d'un côté, et les passifs et les inaccusatifs de l'autre. Nous montrons que lorsque ces opérations s'appliquent aux constructions à restructuration, elles ne sont sensibles qu'à la présence ou à l'absence d'un argument externe dans la structure d'argument du prédicat lourd; le prédicat léger n'apporte aucune contribution à la structure d'argument du complexe.

2.1.1 La sélection de l'auxiliaire

Ainsi que Perlmutter (1978) l'a noté, les verbes de l'italien sélectionnent *essere* 'être' ou *avere* 'avoir' selon qu'ils aient ou pas d'argument externe (ou un sujet sous-jacent dans le cadre de la Grammaire Relationnelle). Ainsi, il y a une distinction entre les inergatifs et les transitifs d'une part, et les passifs et les inaccusatifs d'autre part, les premiers sélectionnant *avere* et les seconds *essere*.

L'on sait (Burzio, 1986; Rizzi, 1982) que dans les constructions à restructuration, le choix de l'auxiliaire se fait par rapport aux propriétés argumentales du prédicat lourd, à l'exception des verbes *andare* 'aller' et *venire* 'venir'. Ainsi en (12) l'auxiliaire peut être *avere* ou *essere*, bien que *andare* exige *essere* par ailleurs.

- (12) a. Mario *avrebbe* voluto andare a casa (*volere* lourd)
 b. Mario *sarebbe* voluto andare a casa (*volere* léger)
 'Mario aurait voulu rentrer chez lui'
 c. Mario *è/*ha* andato a casa
 'Mario est/a rentré chez lui'

La distinction entre prédicat léger et lourd peut rendre compte de ce fait. (12a) est un exemple de structure à prédicat lourd: *volere* lourd a un argument externe spécifié en SA, et il sélectionne l'auxiliaire *avere*. Par contre, (12b) est un exemple de structure à prédicat léger: *volere* léger ne participe pas au processus de sélection d'auxiliaire, et *essere* est sélectionné par le prédicat lourd qui est inaccusatif. Le même phénomène est illustré en (13), mais ici la montée du clitique indique clairement qu'il y a eu formation de prédicat complexe en (13a) et en (13b). Ces structures montrent bien que dans la construction à prédicat léger, la sélection de l'auxiliaire est effectuée par le prédicat lourd.

- (13) a. Mario ci sarebbe proprio voluto andare
 b. *Mario ci avrebbe proprio voluto andare
 'Mario aurait vraiment voulu y aller'

2.1.2 Comportement du clitique réfléchi

Le clitique réfléchi *si* 'se' ne peut s'attacher qu'à un verbe qui a un argument externe. Rizzi (1986) exprime cette généralisation à l'intérieur de sa condition sur la formation de chaîne. Marantz (1984) et Grimshaw (1990) suggèrent que le clitique réfléchi ne peut être associé qu'à un verbe qui a un argument externe, et qu'en outre cet argument est supprimé. Malgré leurs divergences, ces hypothèses supposent toutes deux que le clitique réfléchi ne peut s'attacher à un verbe sans argument externe. Ceci est corroboré par les faits présentés en (14) et (15). Le sujet d'un verbe passif peut être l'antécédent du réfléchi *in situ* en (14a), où aucune restriction concernant l'argument externe ne s'applique; ce n'est pas le cas en (14b). De la même manière, le sujet en (15a) est un argument externe, c'est pourquoi la cliticisation en *si* est correcte; en (15b) par contre, le sujet n'est pas un argument externe, et la structure est exclue.

- (14) a. I ragazzi furono posti di fronte a se stessi
 'Les enfants furent placés devant eux-même'
 b. *I ragazzi si furono posti di fronte
 'Les enfants eux-même furent placés devant'
- (15) a. Gianni si è colpito con un bastone
 'Gianni se frappa avec un bâton'
 b. *Gianni si è colpito per la sua prontezza
 'Gianni se frappa par sa rapidité'

Ceci nous amène à formuler la prédiction suivante pour l'analyse des constructions à prédicats légers. La propriété d'attacher un clitique réfléchi au prédicat complexe devrait dépendre de la présence d'un argument externe dans la structure d'argument du prédicat lourd. C'est effectivement le cas, pour cette classe de prédicats légers, *si* ne peut s'attacher au prédicat complexe qu'à la condition que la structure argumentale du prédicat lourd contienne un argument externe. De sorte qu'il est possible de distinguer les transitifs et inergatifs d'une part et les inaccusatifs et passifs d'autre part de ce point de vue. Encore ici la classe de prédicats légers n'a pas d'incidence sur le phénomène en question.

- (16) a. I soldati si cominciarono a/vollero sparare
'Les soldats commencèrent à/voulurent tirer sur eux-mêmes'
b. *Le persone si cominciarono a/vollero cadere (l'una sull'altra)
'Les gens commencèrent à/voulurent tomber l'un sur l'autre'

De plus, la passivisation du prédicat lourd peut interférer avec la cliticisation du réfléchi. Notre analyse prédit que *si* ne peut pas s'attacher au prédicat complexe si le prédicat lourd est au passif, et n'a donc pas d'argument externe. C'est effectivement le cas.

- (17) a. I ragazzi si dovrebbero parlare
'Les enfants devraient se parler les uns aux autres'
b. *I ragazzi si volevano essere presentati
'Les enfants voulaient être présentés les uns aux autres'

2.1.3 La cliticisation en *ne*

Ne 'en' est un clitique partitif qui cliticise à partir d'un NP quantifié. La généralisation concernant la cliticisation de *ne* est la suivante: elle ne peut s'appliquer d'une position sujet post-verbale qu'à la condition que le verbe soit inaccusatif (Burzio, 1986). De sorte que *ne* se déplace de la position objet en structure profonde et non de la position sujet, tel qu'illustré en (18a,b).

- (18) a. *Quanti ne telefonano a Maria?
'Combien NE appellent Maria?'
b. Quanti ne arrivano?
'Combien NE arrivent?'

Ainsi que l'a montré Picallo (1985) pour le catalan, il y a une distinction entre les inaccusatifs et les inergatifs pour la cliticisation en *ne* dans la restructuration, mais c'est la classe du prédicat lourd qui détermine si cette cliticisation peut s'appliquer. C'est ce que montrent les exemples en (19).

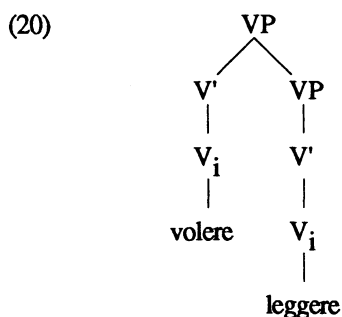
- (19) a. *Quanti ne vogliono telefonare a Maria?
'Combien NE veulent appeler Marie?'
b. Quanti ne vogliono arrivare in cima?
'Combien NE veulent arriver au sommet?'

Les faits présentés ici sont basés sur des opérations sensibles à la structure argumentale du prédicat (sélection de l'auxiliaire, cliticisation du réfléchi et cliticisation en *ne*). Elles distinguent les verbes ayant un argument externe de ceux qui n'en

ont pas. Dans chaque cas, nous avons montré que la propriété d'exécuter l'opération en question dépendait uniquement de la structure argumentale du prédicat lourd, et jamais sur la structure argumentale du prédicat léger. La seule explication possible réside dans le fait que le prédicat complexe a la représentation argumentale du prédicat lourd.

2.2 Représentation syntaxique

Nous supposons que la structure-P d'une construction à prédicat complexe est telle qu'en (20).



Les prédicats légers ne sont pas générés dans des structures biclausales, qui deviennent par la suite monoclausales, comme le propose Rizzi (1982) par exemple. Puisque le prédicat léger s-sélectionne un argument interne événement, il c-sélectionne un complément VP (Rochette, 1988). Le VP enchâssé n'est pas marqué thématiquement par le verbe matrice, mais est plutôt justifié de la même manière qu'un auxiliaire justifie un VP. Le prédicat complexe est représenté en structure-P par coïndexation des deux verbes. Cette représentation exprime le fait que *volere* a un argument interne qui est un VP. Le prédicat lourd auquel il se joint a ses propres arguments, qui sont projetés à l'intérieur de la projection maximale du verbe enchâssé. Le fait qu'il y ait deux verbes mais une seule structure argumentale est représenté dans la syntaxe par la chaîne formée par les deux verbes coïndexés. Les arguments réels du prédicat complexe sont ceux qui résultent de l'opération d'identification d'argument au niveau de SA. Ainsi, *volere leggere* 'vouloir lire' a deux arguments. L'argument externe du prédicat complexe est dépendant du VP maximal, alors que l'argument interne est dépendant du VP enchâssé en structure-P.

La coïndexation des deux têtes verbales en structure-P est une manière de représenter le domaine quasi-opaque du prédicat complexe¹⁰. Aucun élément référentiel ne peut intervenir à l'intérieur de ce domaine. Nous supposons que la coïndexation ne peut s'appliquer s'il y a un élément référentiel qui intervient; toutefois, les adverbes, les prépositions et les anaphores peuvent intervenir entre les deux prédicats d'un complexe¹¹.

Les exemples de montée de clique et de mouvement long de l'objet illustrés en (6)-(8) découlent directement de la représentation syntaxique en (20). Les cliques se placent localement sous le I le plus rapproché, et comme dans d'autres analyses (Aissen et Perlmutter, 1983), il n'est pas nécessaire de recourir à une règle particulière de montée de clique. Ceci vaut aussi pour le mouvement long de l'objet. L'objet se déplace simplement dans l'unique position sujet vide, de sorte que le mouvement n'est pas vraiment long.

2.3 Résumé

Jusqu'ici, nous avons fourni des arguments pour une analyse des verbes à restructuration, proposant qu'ils sont des prédicats légers. Nous avons proposé que l'identification des positions d'arguments de prédicats légers et lourds donne lieu à un prédicat complexe au niveau de SA. Ce processus est représenté en syntaxe par la cosuperindexation des têtes concernées. Dans ce qui suit, nous verrons que cette analyse s'étend aussi à d'autres prédicats.

10. La coïndexation des têtes que nous proposons est aussi obtenue par la règle de réécriture thématique, proposée dans Rouveret et Vergnaud (1980) pour l'analyse des structures causatives du français. Toutefois, notre analyse généralise la coïndexation à toutes les structures à prédicats complexes incluant les cas de restructuration.

11. Rizzi (1982) montre que le verbe enchâssé et ses arguments ne forment pas un constituant syntaxique. Il montre que le verbe enchâssé et son objet ne peuvent subir certaines opérations de mouvement lorsque la restructuration ou la formation de prédicat complexe a lieu. Il présente ceci comme un fait montrant que la restructuration est une opération syntaxique non préservatrice de structure qui extrait le verbe enchâssé hors de son syntagme pour se joindre au verbe matrice, détruisant ainsi les propriétés de constituant du syntagme enchâssé. Cependant, comme J. Grimshaw (c.p.) le suggère, les tests sur les propriétés de constituants peuvent découler de la structure d'argument et du fait que ces deux verbes forment un complexe. En fait, c'est parce qu'ils sont des prédicats complexes, qu'il est impossible de déplacer l'un des verbes hors du complexe verbal dont il fait partie. La quasi-opacité des constructions à restructuration de l'italien est une conséquence de la coanalyse dans Di Sciullo et Williams (1987).

3. Définitions des (constructions à) prédicats quasi-légers

Dans cette partie, nous proposons que l'italien inclut une classe de prédicats quasi-légers et une série de constructions où ils figurent. Ces prédicats diffèrent des prédicats légers en ce qui a trait à la structure d'argument et au processus qui l'affecte. Ils demeurent apparentés, toutefois, par le fait qu'ils forment des complexes avec des prédicats lourds. Soit les définitions suivantes:

(21) Prédicat quasi-léger:

Un prédicat dont la structure d'argument contient au moins une position vide.

(22) Construction à prédicat quasi-léger:

Un prédicat complexe résultant de l'identification des positions d'arguments d'un prédicat lourd aux positions vides d'un prédicat quasi-léger.

Théoriquement, la structure d'argument d'un prédicat quasi-léger peut être (23a) ou (23b), selon que l'argument spécifié soit ou non un argument externe.

(23) a. ((x,))

b. ((, y))

Nous ne discutons ici que des prédicats quasi-légers dont la structure d'argument est représentée en (23a), c'est-à-dire des prédicats qui ont un argument externe spécifié au niveau de la SA, mais dont l'argument interne ne l'est pas¹².

12. Les verbes à montée tels que *sembrare* 'sembler' sont susceptibles d'être analysés comme des prédicats quasi-légers dont la structure d'argument est: ((, y)). Le fait qu'ils puissent former des prédicats complexes avec un prédicat lourd se justifie notamment par le fait que ces structures admettent la montée des clitiques dans certains cas, comme en (ia). Toutefois, la montée des clitiques est exclue lorsque l'argument interne de *sembrare* n'est pas un événement, comme en (ib), ce qui est prédit par notre analyse, puisque les prédicats qui permettent la formation de prédicats complexes doivent s-sélectionner un événement.

(i) a. Luca lo sembrava leggere attentivamente
'Luca semblait le lire attentivement'
b. *Luca lo sembrava leggere
'Luca le semblait lire'

D'après Williams (1983), un argument à l'encontre de l'analyse (iia) et en faveur de (iib) est l'ambiguïté de (iiia) vs la non-ambiguïté de (iiib).

(ii) a. John_i seems [t_i happy]
b. John_i seems happy_i
'John semble heureux'

(iii) a. Everyone_i seems t_i to be happy
'Chacun semble être heureux'
b. Everyone seems happy
'Chacun semble heureux'

Ce type d'argument peut être utilisé pour montrer que les structures de l'italien avec *sembrare* n'incluent pas de trace. La structure (iva) a une seule interprétation, soit «il y a quelque chose chez Luca tel qu'il ne semble pas être malade». Elle ne peut pas être interprétée comme suit: «il semble que Luca ne soit pas malade, indépendamment de

Les représentations en (23) expriment le fait qu'un prédicat quasi-léger ne peut, à lui seul, justifier en syntaxe tous les arguments qu'il s-sélectionne: sa structure d'argument n'est que partiellement spécifiée. Plus précisément, un prédicat quasi-léger a une structure d'argument et, de ce fait, est un assignateur de rôles thématiques; toutefois sa structure d'argument est partiellement spécifiée, de sorte qu'il ne peut assigner lui-même tous les rôles thématiques qu'il sélectionne.

Notre proposition est qu'un prédicat quasi-léger doit former de prédicat complexe avec un prédicat lourd au niveau de SA, afin qu'il puisse justifier tous ses arguments en syntaxe. Comme pour les prédicats légers, la formation de prédicat complexe s'établit en SA et non à un autre niveau de représentation grammaticale. Le verbe causatif *fare* (faire) est un exemple de prédicat quasi-léger. Les propriétés sémantiques de ce prédicat, en particulier sa SLC, reproduite en (24), n'est pas modifiée lorsqu'il forme un complexe avec un prédicat lourd.

(24) *fare*: SLC: ([agent] cause [événement])

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la formation de prédicat complexe avec *fare* ne présente pas d'effets attribuables à des opérations de niveau SLC, telles que l'ajout d'un argument qui ne faisait pas déjà partie du ou des prédicats de base ou encore la possibilité de préfixation en *ri-*.

sa présence». Ces deux interprétations sont possibles pour la structure équivalente de l'anglais (ivb), alors que seule la première interprétation est possible pour (ivc,d).

- (iv)
- a. Luca non sembra essere malato
 - b. Luca does not seem to be sick
'Luca ne semble pas être malade'
 - c. Luca non sembra malato
 - d. Luca does not seem sick
'Luca ne semble pas malade'

Ceci indique qu'en (iva), *Luca* est à l'extérieur de la portée de *sembrare*, ce qui donne uniquement lieu à la première des interprétations mentionnées plus haut, conséquemment ce NP n'est pas déplacé à partir d'une proposition enchâssée.

Ces faits viennent appuyer notre hypothèse: les structures *sembrare* + prédicat lourd (événementiel) forment des prédicats complexes à un niveau pré-syntaxique. *Sembrare* a uniquement un argument interne spécifié en SA et l'argument externe du complexe *sembrare* + prédicat lourd est celui du prédicat lourd (Di Sciullo, en préparation).

3.1 Propriétés des constructions à prédicats quasi-légers

Les verbes causatifs, tels que *fare* 'faire' et *lasciare* 'laisser', ont des propriétés qui les apparentent aux verbes à restructuration, dans la mesure où ils peuvent être associés à des prédicats lourds. En outre, ils permettent la montée des clitiques¹³ et le mouvement (long) de l'objet à la position sujet, ce qui indique qu'ils constituent une unité avec le prédicat lourd auquel ils sont associés.

(25) Montée des clitiques:

- a. Maria *fara leggerlo* a Gianni
- b. Maria *lo* *fara leggere* a Gianni
'Maria le fera lire à Gianni'

(26) Mouvement de l'objet:

Questi libri furono fatti leggere a Gianni
'Ces livres ont été fait lire à Gianni'

Toutefois, les structures causatives et à restructuration diffèrent, notamment en ce qui a trait à la sélection de l'auxiliaire et au comportement du clitique réfléchi *si*.

3.1.1 Sélection de l'auxiliaire

La sélection de l'auxiliaire dans les structures causatives ne se fait pas à partir des propriétés du verbe enchâssé, comme c'est le cas pour les structures incluant des verbes à restructuration. Les faits illustrés en (13) contrastent avec les suivants.

(27) Sélection de l'auxiliaire:

- a. Mario *avrebbe* fatto venire Gianni alla conferenza
- b. *Mario *sarebbe* fatto venire Gianni alla conferenza
'Mario aurait fait venir Gianni à la conférence'

13. Il y a des contraintes intéressantes sur la montée des clitiques, notées notamment par Kayne (1975) et Gibson et Raposo (1986). Par exemple, il ne peut y avoir aucun clitique datif s'il y a un autre syntagme datif dans le VP inférieur, tel qu'en (i) ci-dessous. Dans le cadre de la Grammaire Relationnelle il a été proposé que l'un des syntagmes datifs est en fait un «chômeur», et d'autre part que «chô» ne peut se cliticiser. Cependant, les datifs doubles ne sont généralement pas acceptés par les locuteurs, et la grammaire des langues romanes doit rendre compte de ce fait de façon indépendante. Une possibilité serait d'invoquer un conflit casuel, interdisant, en l'occurrence, deux datifs à l'intérieur d'une phrase donnée.

(i) Gli ho fatto mandare il libro *a Paulo/da Paulo
'Je lui ai fait envoyer le livre *à Paulo/par Paulo'

Le fait que *fare* sélectionne *avere* et non *essere* malgré la nature inaccusative du prédicat lourd auquel il se joint n'est pas une preuve que ces deux prédicats ne constituent pas un complexe. Sinon, il serait impossible d'expliquer pourquoi les structures causatives admettent la montée des clitiques et le mouvement (long) de l'objet: deux diagnostics clairs pour l'identification d'un prédicat complexe. Le fait que *fare* sélectionne uniquement *avere* indique plutôt que *fare* a un argument externe spécifié en SA, puisque comme nous l'avons mentionné plus haut, les verbes qui sélectionnent *avere* ont un argument externe, ce n'est pas le cas des verbes qui sélectionnent *essere*.

3.1.2 Comportement du clitique réfléchi

Le fait que dans une structure causative *si* ne peut s'attacher au verbe enchâssé et être lié à l'argument externe de ce verbe (Burzio, 1986; Zubizarreta, 1987; Rosen, 1989), constitue un autre aspect par lequel les constructions causatives et à restructuration diffèrent.

- (28) a. *Maria ha fatto lavarsi_i Gianni_i
 b. *Maria si_i ha fatto lavare Gianni_i
 'Maria a fait se laver Gianni'

Encore ici, ce fait ne constitue pas une preuve que *fare* ne forme pas un complexe avec le prédicat enchâssé. Ceci indique plutôt que l'argument externe du prédicat enchâssé n'est pas l'argument externe du complexe incluant *fare*. Nous avons mentionné plus haut que *si* ne peut être lié que par un argument externe. Il ne peut être lié par l'argument interne d'un inaccusatif, comme en (29a), mais il peut l'être par l'argument externe du prédicat complexe *fare cadere*, comme c'est le cas en (29b).

- (29) a. * Gianni_i si_i cadera dall' quinto piano
 'Gianni se tombera du cinquième étage'
 b. Gianni si fara cadere dall' quinto piano
 'Gianni se fera tomber du cinquième étage'

Que le clitique réfléchi ne puisse pas être lié par l'argument externe du prédicat lourd découle de notre analyse. La structure d'argument qui résulte de la formation de prédicat complexe avec un verbe causatif ne contient qu'un seul argument

externe, et c'est celui qui est spécifié dans la structure d'argument du verbe causatif. En fait, (28) et (29) indiquent que l'argument externe de *fare* est l'argument externe du prédicat complexe dont il fait partie¹⁴.

Comme pour les verbes à restructuration, les verbes causatifs ont des SLC complètement spécifiées, mais ils diffèrent des précédents en ce que leur SA est partiellement spécifiée. *Fare* quasi-léger ne peut lui-même justifier entièrement ses arguments en syntaxe, puisque sa SA contient des positions d'arguments qui ne sont pas spécifiées. Les positions d'arguments de *fare* quasi-léger doivent être identifiées à celles d'un prédicat lourd. Ce processus d'identification est illustré en (31) avec les prédicats *fare* et *leggere*.

- (30) *fare*: SLC: ([agent] cause [événement])
- a. SA: (e (y, z))
- b. SA: ((x,))
- (31) *fare*: SA: ((x,))
- leggere*: SA: (e (y, z))
- } *fare leggere*: SA (e (x, y, z))

Les faits mentionnés plus haut indiquent que notre approche des constructions causatives est correcte. Ces faits montrent que *fare* + prédicat lourd se comportent comme un prédicat unique dont la structure argumentale est constituée de l'argument externe de *fare* et des arguments spécifiés du prédicat lourd.

3.2 Représentation syntaxique

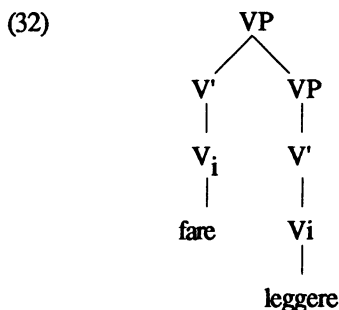
Nous proposons que la structure-P des constructions à prédicats quasi-légers est essentiellement la même que celle des constructions à prédicats légers. Le 'sujet' du verbe enchâssé est projeté à l'intérieur de la projection maximale du VP enchâssé

14. Toutefois, l'exclusion de *si* du domaine du prédicat lourd diffère entre les langues romanes (Zubizarreta, 1987; Di Sciullo et Williams, 1987; Rosen, 1989):

(i) a. Jean a fait se laver Pierre
b. *Gianni ha fatto lavarsi Pietro
'Gianni a fait se laver Pierre'

Cette différence peut être attribuée à un choix paramétrique, selon que l'identification des positions d'arguments affecte ou pas le domaine de prééminence du prédicat lourd. Les faits en (ia) et (ib) seraient la conséquence de la valeur positive ou négative associée à ce paramètre. Nous ne discuterons pas cette hypothèse ici.

(Kuroda, 1986; Fukui et Speas, 1986; Koopman et Sportiche, 1988; Sportiche, 1988). Les propriétés syntaxiques de ces constructions, dont la montée des cliques, découlent de la même manière que dans les constructions à prédicats légers.



3.3 Constructions à prédicats quasi-légers et NP

L'hypothèse que *fare* est quasi-léger est appuyé par le fait qu'il peut faire partie de constructions [vpV NP] qui sont très proches des constructions à prédicats légers. Comme c'est le cas des structures équivalentes de l'anglais, discutées dans Kearns (1988), il existe une relation de paraphrase thématique entre (33a) et (33b): *X fait une représentation de Y* est équivalent à *X représente Y*. De sorte qu'il est possible de supposer que le contenu thématique de *fare* dans ces constructions n'est pas issu du prédicat lui-même, mais plutôt du nominal qui lui est associé¹⁵.

- (33) a. Maria ha fatto una presentazione del sistema
'Maria a fait une présentation du système'
b. Maria ha presentato il sistema
'Maria a présenté le système'

De telles constructions sont ainsi susceptibles de former des prédicats complexes à un niveau donné de représentation grammaticale. Toutefois, Kearns (1988) distingue les vrais prédicats légers (*true light verbs*) des prédicats à action vague (*vague action verbs*) à partir de l'étude de constructions de l'anglais. Les premiers font partie de structures telles que *give the floor a sweep* 'donner un coup de balai au plancher' et *have a lick of this icecream* 'prendre une léchée de cette crème

15. Comme le fait remarquer un des lecteurs, contrairement aux constructions [*fare* V], dans les constructions [*fare* NP] il n'y a qu'un seul argument agent qui soit possible.

glacée' et les seconds se trouvent dans des constructions telles que *make an inspection* 'faire une inspection' et *do the ironing* 'faire le repassage'. Contrairement à celui des prédicats légers, le complément des prédicats à action vague se comporte comme un argument: il peut être en position sujet dans les passifs, être relativisé et pronominalisé, ce qui est illustré en (34). Ceci fait de *fare* dans ces constructions un prédicat à action vague plutôt qu'un vrai prédicat léger.

- (34) a. Una presentazione è stata fatta di questo sistema
'Une présentation a été faite de ce système'
b. La presentazione che Gianni ha fatto è stata ben accolta
'La présentation que Gianni a faite a été appréciée'
c. Maria fara una presentatione lunedì e un'altra martedì
'Maria fera une présentation lundi et une autre mardi'

Selon Kearns, les prédicats à action vague marquent thématiquement leur argument interne en syntaxe, comme tout verbe transitif.

Néanmoins, l'existence d'une relation de paraphrase thématique reliant des constructions telles que (33a) et (33b) (*fare una presentazione* est équivalent à *presentare*) indique que *fare* a des propriétés légères qui doivent être représentées dans la grammaire. Cette relation est absente de constructions telles que (35). La phrase (35a) signifie qu'un déjeuner a été préparé par Gianni et Maria, alors que (35b) signifie que Gianni et Maria ont déjeuné ensemble.

- (35) a. Gianni e Maria hanno fatto il pranzo
'Gianni et Maria ont préparé le repas'
b. Gianni e Maria hanno pranzato
'Gianni et Maria ont déjeuné (ensemble)'

La différence entre (33a) et (35a) est due au fait que le nominal en (35a) ne réfère pas à une action (événement), ce qui est le cas en (33a). De plus, lorsque le nominal est défini et spécifique, comme en (36), il n'y a pas de paraphrase thématique possible. L'exemple (36) signifie que Gianni a créé une représentation particulière du système; ce n'est pas le cas de (33a).

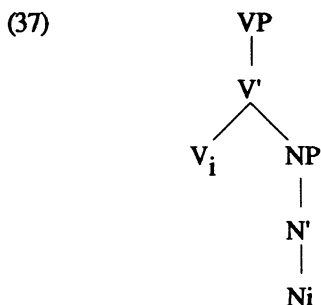
- (36) Gianni ha fatto la presentazione del sistema
'Gianni a fait une représentation du système'

Nous proposons que dans les constructions du type *fare* + NP, *fare* forme un prédicat complexe avec un NP prédicatif en SA. Étant donné son statut de prédicat, le NP ne peut pas être référentiel, et dans les cas qui nous occupent, il ne peut

désigner une action spécifique. Notre analyse assure ainsi un traitement unifié des constructions à prédicat quasi-léger avec un complément VP ou NP. Malgré la nature catégorielle différente de leur complément, ces constructions constituent des prédicats complexes en SA.

3.4 Représentation syntaxique

La structure syntaxique des prédicats complexes formés d'un prédicat quasi-léger et d'un NP est donnée en (37), où les têtes verbale et nominale sont cosuperindexées, comme c'est le cas des prédicats complexes incluant un prédicat (quasi-)léger et un VP.



3.5 Résumé

Nous avons fourni des arguments pour une analyse unifiée des constructions de type *fare* + VP et *fare* + NP, et proposé que *fare* est un prédicat quasi-léger qui doit former en SA un complexe avec un prédicat lourd par identification de positions d'arguments. Comme dans le cas de *volere* + VP, ce processus est représenté en syntaxe par cosuperindexation des têtes concernées.

4. Les constructions idiomatiques

L'hypothèse que les prédicats quasi-légers et légers sont déficients du point de vue argumental est également appuyée par le fait que ces prédicats font partie de plusieurs structures idiomatiques très productives en italien.

- (38) a. fare il bravo, fare un buco nell'acqua, fare delle mani e dei piedi
'se comporter bien', 'faire un trou dans l'eau', 'faire des pieds et des mains'
- b. volere bene, volere la luna, volere un posto al sole
'aimer quelqu'un', 'vouloir la lune', 'vouloir une place au soleil'

Les structures en (38) sont idiomatiques. Leur structure syntaxique est régie par les principes de la syntaxe, mais leur interprétation n'est pas compositionnelle, ce qui fait qu'elles doivent être listées dans le lexique. Notre analyse des prédicats (quasi-)légers prédit l'existence d'idiomes avec *fare* et *volere*. Le fait que ces prédicats aient une structure d'argument partiellement spécifiée, et qu'ils n'effectuent pas directement le marquage thématique de leur objet, en fait d'excellents candidats pour faire partie de structures idiomatiques, puisque l'on suppose généralement que le marquage thématique est suspendu à l'intérieur des expressions idiomatiques (Chomsky, 1986).

5. Sur l'existence des prédicats légers et quasi-légers

L'on voudrait expliquer pourquoi les langues ont des prédicats légers et quasi-légers. Les structures à prédicat causatif et désidératif existent dans toutes les langues connues, et prennent souvent la forme de structures affixées (italien et japonais), ou encore la forme de verbe plein (italien et anglais). Évidemment, les langues peuvent varier quant à l'item lexical spécifique ayant des propriétés «légères». Ainsi, *make* 'faire' n'est pas quasi-léger en anglais, alors que *fare* l'est en italien. De nombreuses analyses des phénomènes observables dans les structures causatives et à restructuration proposent qu'il y a une liste de verbes qui donnent lieu à la restructuration et à la réduction de structure phrastique. Nous proposons plutôt qu'il y a une classe sémantique de verbes qui peuvent entrer dans des constructions légères ou quasi-légères, soit la classe de verbes qui s-sélectionnent un événement comme argument interne. Bien que ceci n'explique pas pourquoi certaines langues diffèrent en ce qui a trait au type de constructions (quasi-)légère (formes affixées ou non), notre explication est plus fondamentale que celles proposées par les hypothèses précédentes. Dans Grimshaw et Mester (1988), l'existence de ces prédicats est attribuée à la nature squelettique de leur SA, alors que Kearns (1988) attribue leur existence au fait que les règles d'association entre SLC

et SA soient interrompues. Notre proposition saisit la propriété sémantique commune des prédicats (quasi-)légers et fait d'eux une classe naturelle par rapport aux lois lexicales.

Anne-Marie Di Sciullo
Université du Québec à Montréal

Sara Thomas Rosen
University of Maryland

Références

- AISSSEN, J. L. et D. M. Perlmutter (1983) «Clause Reduction in Spanish», dans D. M. Perlmutter (éd.), *Studies in Relational Grammar 1*, Chicago, The University of Chicago Press.
- BURZIO, L. (1986) *Italian Syntax: A Government Binding Approach*, Dordrecht, Reidel.
- CARRIER, J. et J. Randall (1989) «From Conceptual Structure to Syntax: Projecting from Resultatives», manuscrit, Harvard University and Northeastern University.
- CATTELL, R. (1984) *Composite Predicates in English*, North Rude, New South Wales, Academic Press Australia.
- CHOMSKY, N. (1986) *Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use*, New-York, Praeger.
- DI SCIULLO, A.M. (1989) «Formal Relations and Argument Structure», dans *Contemporary Morphology*, New-York, Walter de Gruyter & Co.
- DI SCIULLO, A.M. (1990) «Multi-Level Saturation», *Lexicon Project Working Papers*, MIT.
- DI SCIULLO, A.M. (à paraître) «Modularity and the Mapping from the Lexicon to the Syntax», *Probus* 2.3.
- DI SCIULLO, A.M. (en préparation) «On the Representation of Arguments in the Grammar», manuscrit, Université du Québec à Montréal.
- DI SCIULLO, A. M. et E. Williams (1987) *On the Definition of Word*, Cambridge, MA, MIT.
- FUKUI, N. et M. Speas (1986) «Specifiers and Projections», *MIT Working Papers in Linguistics*, vol.8, pp.128-172.
- GIBSON, J. et E. Raposo (1986), «Clause Union, the Stratal Uniqueness Law and the Chômeur Relation», *Natural Language and Linguistic Theory*, vol.4, n°3, pp.295-331.
- GRIMSHAW, J. (1979) «Complement Selection and the Lexicon», *Linguistic Inquiry*, vol.10, pp.279-326.
- GRIMSHAW, J. (1981) «Form, Function and the Language Acquisition Device», dans C.L. Baker et J.J. McCarthy, *The Logical Problem of Language Acquisition*, Cambridge, MA, MIT Press.
- GRIMSHAW, J. (sous presses) *Argument Structure*, Cambridge, MA, MIT Press.

- GRIMSHAW, J. et A. Mester (1988) «Light Verbs and Theta-Marking», *Linguistic Inquiry*, vol.19, pp.205-232.
- HALE, K. et J. Keyser (1987) «Explaining and Constraining the Middle», manuscrit, MIT.
- HIGGINBOTHAM, J. (1985) «On Semantics», *Linguistic Inquiry*, vol.16, pp.547-593.
- JACKENDOFF, R. (1983) *Semantics and Cognition*, Cambridge, MA, MIT Press.
- JACKENDOFF, R. (sous presses) *Semantic Structures*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- JESPERSEN, O. (1954) *A Modern English Grammar on Historical Principles*, London, George Allen & Unwin.
- KAYNE, R. (1975) *French Syntax*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- KEARNS, K. (1988) «Light Verbs in English», manuscrit, MIT.
- KLIPPLE, E. (à paraître) «Relating Thematic Relations and Aspectual Interpretation», *Proceedings of the 19th Annual Conference on Linguistics*, Arizona State University.
- KOOPMAN, H., & D. Sportiche (1988) «Subjects», manuscrit, UCLA.
- KURODA, S.-Y. (1986) «Whether We Agree or Not», dans W.J. Poser (éd.), *Japanese Syntax: Papers from the Second International Workshop on Japanese Syntax*, Stanford, CSLI.
- LEVIN, B. et T. Rapoport (1988) «Lexical Subordination», dans A.M. Di Sciullo (éd.), *Les structures d'arguments*, Rapport de recherche CRSH 86-88.
- MARANTZ, A. (1984) *On the Nature of Grammatical Relations*, Cambridge, MA, MIT Press.
- PERLMUTTER, D. (1978) «Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis», BLS.
- PESESTKY, D. (1982) *Paths and Categories*, Doctoral Dissertation, MIT.
- PICALLO, M.C. (1985) *Opaque Domains*, Doctoral Dissertation, CUNY.
- PUSTEJOVSKY, J. (1988) «Event Semantic Structure», dans C. Tenny (réd.) *Studies in Generative Approaches to Aspect*, Lexicon Project Working Papers 24, MIT.
- RAPPAPORT, M. et B. Levin (1986) «What to do with Theta Roles», *Lexicon Project Working Papers* 11, Center for Cognitive Science, MIT.
- RIZZI, L. (1982) «A Restructuring Rule», dans L. Rizzi, *Issues in Italian Syntax*, Dordrecht, Foris.

- RIZZI, L. (1986) «On Chain Formation», dans H. Borer (éd.) *The Syntax of Pronominal Clitics*, New York, Academic Press.
- ROCHETTE, A. (1988) *Semantic and Syntactic Aspects of Romance Sentential Complementation*, Doctoral Dissertation, MIT.
- ROSEN, S.T. (1989) *Argument Structure and Complex Predicates*, Doctoral Dissertation, Brandeis University.
- ROUVERET, A. et J.-R. Vergnaud (1980) «Specifying Reference to the Subject: French Causatives and Conditions on Representations», *Linguistic Inquiry*, vol.11, pp.97-203.
- SPORTICHE, D. (1988) «A Theory of Floating Quantifiers and Its Corollaries for Constituent Structure», *Linguistic Inquiry*, vol.19, n°3, pp.425-449.
- TENNY, C. (éd.) (1988) *Studies in Generative Approaches to Aspect*, Lexicon Project Working Papers 24, MIT.
- WILLIAMS, E. (1983) «Against Small Clauses», *Linguistic Inquiry*, vol.14, pp.287-308.
- ZUBIZARRETA, M. L. (1987) *Levels of Representation in the Lexicon and in the Syntax*, Dordrecht, Foris.